



BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE : BASES THÉORIQUES, ÉTAT DES LIEUX ET SOLUTIONS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

OBJECTIFS :

PUBLIC CONCERNE :

CONTENU PROPOSE :

INTERVENANTS :

Date limite d'inscription :

DUREE :

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

INFORMATION :

FRAIS D'INSCRIPTION :

CODE EPICEA :

L'agriculture, plus que toute autre activité humaine, a des impacts sur la biodiversité, positifs ou négatifs, selon les pratiques. Le processus d'industrialisation de l'agriculture, avec ses conséquences en termes de simplification et d'artificialisation des systèmes techniques, apparaît ainsi comme un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité dans les paysages ruraux européens.

Comprendre la dynamique de la biodiversité dans les espaces agricoles.
Appréhender les nouveaux modes agro-écologiques de conception des systèmes agricoles.

Avoir un premier aperçu du cadre institutionnel et des politiques publiques en la matière

Ingénieurs et cadres des services centraux et déconcentrés du MAA, MTES, des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des chambres d'agriculture ; d'associations, des agences de l'eau...

Bases théoriques, état des lieux : la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture : définition, état des lieux, causes du déclin ; solutions.

Les services écosystémiques rendus par la biodiversité à la production agricole et leurs liens avec les systèmes agro écologiques.

Quelles politiques publiques pour concilier production agricole et biodiversité.

Cadre européen et international :

Politiques publiques nationales

Initiatives privées, notamment l'implication du tissu associatif et ses liens aux territoires

1 mois avant

2 jours

15

Patrick MATHIEU patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr
Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

"Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

181132